

Les négociations annuelles obligatoire pour la CFTC :

Par ces temps où l'inflation galope (6,2% sur 1 an au 15 novembre 2022) et nos salaires dégringolent, où les prix du carburant, de l'énergie et des produits de consommations s'envolent, **un coup de pouce est nécessaire pour tous les salaires**. C'est pourquoi, dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) qui s'ouvre aujourd'hui le 21 Novembre, **la CFTC demande** :



La CFTC demande pour les NAO 2023 :

- Une augmentation Générale pour tous des salaires fixes de base afin de compenser la forte inflation (6,2% sur 1an) d'au moins 8% au vu de l'inflation et de l'avenir
- Une augmentation individuelle (AI) validée lors du comité de salaire. La direction devra avoir une attention particulière pour les salariés n'ayant pas bénéficié d'une AI ces 2 dernières années.
- Une prime de Partage de la valeur (PPV, dite MACRON) pour ces fêtes de fin d'année 2022
- Cesu famille : 100euros par mois (avec 80% employeur 20% salarié)
- Elargissement des paliers pour la prime ancienneté 3ans, 5ans, 7ans, 9ans, 11ans, 13ans, 15ans, **17ans, 19ans**
- Augmentation des titres-restaurants
- Le remboursement des frais engagés dans l'acquisition d'équipement nécessaire pour le TAD revalorisé à 100€/an.
- La monétisation des RTT pour tous (cadre de la loi de finance 2022)
- L'augmentation du Budget Activité Sociales et Culturelles de 1% à 1,3%
- 27 jours de congés payés pour tous au lieu de 25j
- Prise en charge du Parking pour ceux qui sont dans l'obligation de payer le parking pour travailler, la CFTC demande 90% iso au transport
- Revalorisation des frais entretiens des tenues

Le maintien de tous les dispositifs déjà existant :

- 90% remboursement transport en commun y compris abonnement vélo de la ville
- Médaille du travail
- Covoiturage : **La CFTC demande l'application du forfait mobilité durable**
- Assistante Sociale